



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

République française  
Polynésie française

## NOTE INDICATIVE DE CADRAGE

**Concours de recrutement du cadre d'emplois maîtrise (catégorie B)  
aux grades de « technicien », « major » et « chef de service de classe normale »  
pour la voie interne**

### **DES RÉPONSES A TROIS A CINQ QUESTIONS**

*La présente note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les candidats dans leur préparation, les membres du jury, les concepteurs, les correcteurs et les formateurs en préparation aux concours.*

#### **I - INTITULÉ RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉPREUVE**

*Arrêté n° 408/DIPAC du 04 avril 2013, modifié*

##### Concours interne

Pour l'ensemble des spécialités, **des réponses à trois à cinq questions** sur des sujets relatifs aux problèmes économiques, sociaux et culturels du monde contemporain permettant d'apprécier la culture et les connaissances générales des candidats.

Durée : **trois heures**

Coefficient : **2**

Le choix de la spécialité et de la voie est définitif à la clôture des inscriptions.

**Attention** : toute absence du candidat convoqué entraîne son élimination du concours, sauf force majeure dûment justifiée.

#### **II – CADRE GÉNÉRAL DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ**

*Arrêté HC 1117 DIPAC du 12 juillet 2012, modifié*

*Arrêté n° 408/DIPAC du 04 avril 2013, modifié*

*Arrêté n°HC 20 DIRAJ/BAJC/bt du 10 janvier 2025*

Le candidat n'est autorisé à utiliser aucun document pendant l'épreuve autre que ceux fournis par le CGF.

##### **1) Les objectifs de l'épreuve**

L'épreuve vise à évaluer :

- les connaissances du candidat sur des sujets relatifs aux problèmes économiques, sociaux, et culturels du monde contemporain ;
- son intérêt pour les questions d'actualité en lien avec les domaines précités ;
- la capacité du candidat à rendre compte de ses connaissances de manière cohérente ;
- les qualités rédactionnelles du candidat.

## 2) Le sujet

Le libellé réglementaire de cette épreuve indique précisément le nombre de questions. Néanmoins, il ne précise nullement la longueur des réponses attendues.

Le sujet comprendra ainsi de 3 à 5 questions.

Certaines questions peuvent requérir un développement structuré, d'autres des réponses plus brèves destinées à vérifier des connaissances. Elles peuvent le cas échéant prendre la forme de mises en situation.

Sauf indications contraires dans le sujet pour telle ou telle question, précisant par exemple que le candidat peut présenter tout ou partie de sa réponse sous forme de tableau ou de graphique, des réponses intégralement rédigées sont attendues et seront notamment évaluées en fonction du respect des règles syntaxiques.

Enfin, le libellé ne constitue pas un programme, mais il donne quelques indications sur les thèmes sur lesquels peuvent porter les questions : il s'agit au sens large, de problèmes de société. Si le champ des connaissances requises est large, le sujet n'est généralement ni technique, il relèverait alors d'autres épreuves, droit public, finances, économie, par exemple - ni littéraire ou philosophique.

Par cette épreuve, on cherche en effet généralement à mesurer chez le candidat l'intérêt qu'il porte aux problèmes de son temps, sa capacité à comprendre l'environnement dans lequel - citoyen, consommateur, habitant d'une commune, fonctionnaire ou futur fonctionnaire... - il vit, sa capacité à s'exprimer clairement et à organiser ses réflexions, avec le recul nécessaire.

On requiert du candidat qu'il apporte une réponse précise, mais non exhaustive aux questions posées par le sujet mais qu'il sache mobiliser des connaissances pour proposer des réponses organisées et argumentées à ces questions. Le candidat peut légitimement utiliser des exemples (faits historiques, éléments tirés de l'actualité...), à condition de les mobiliser pour étayer ses propos : une accumulation d'exemples ne

## 3) Le barème de correction

Le nombre de points alloué à chaque question est précisé dans le sujet.

La copie est évaluée sur le fond et la forme, les correcteurs appréciant la capacité du candidat à rédiger des réponses à la fois pertinentes, claires, cohérentes et structurées. La grille de notation est arrêtée par les membres du jury.